

[Texte]

Mr. Tellier: Yes.

Mr. Manly: Has the department undertaken any programs of study on the effects these kinds of major industrial projects are going to have on the surrounding native communities?

Mr. Tellier: Yes, Mr. Chairman. Usually the formula or the approach varies from one project to another.

To move to something very similar but somewhat different, in terms of the pipeline in B.C.—I am referring to the Alaska Highway gas pipeline—how could this pipeline affect the traditional pursuits of the native people and the kind of socioeconomic impact it could have, we have already provided the UBCIC, the Union of British Columbia Indian Chiefs, with a significant amount of money to undertake their own research on that socioeconomic impact.

If you include what we have contributed in the last fiscal year and this fiscal year, I think we are now up to \$377,000 over two fiscal years to the UBCIC to undertake that kind of research. So we are working either with a group of bands, or with a tribal council, or with the provincial or regional association, and depending on whether the research is better conducted by us on them, arrangements are developed accordingly.

• 1600

Mr. Manly: All right. With respect to the tar sands, have you either made a commitment to do studies yourselves, or provided funding to the bands involved so that they can proceed with the study?

Mr. Tellier: May I ask Mr. Nicholson to answer?

Mr. Nicholson: Mr. Chairman, Mr. Manly, under the licensing hearing and approval process, for example in Alberta in connection with the heavy oilsands development, the process has the proponent of the project prepare environmental impact assessments; at subsequent hearings there is the opportunity for those people who made the impact to intervene with respect to their concerns on environmental and social matters. The department's role in that process is to support the Indian bands in preparing their intervention and also to organize and arrange the involvement of environmental protection services and environmental management services, first of all to access these impact assessments as prepared by the proponents, and through that process, to indicate both to the Indian people and to the department, what impacts may be expected as a result of the development of the projects.

In the case of Cold Lake, there was some concern with respect of the quality of water on a nearby reserve; there was some concern with respect to effluent in the atmosphere that may contaminate to a degree some of the flora and fauna on the reserve.

So through the intervention process, the lands and the Indian people themselves are protected to a degree.

Following that, there is a requirement for some community planning in relation to the development of infrastructure, or perhaps for economic development projects. The department then has the responsibility to provide them, or work co-operatively with the Indian people to carry out these studies.

[Traduction]

M. Tellier: Oui.

M. Manly: Le Ministre a-t-il entrepris des études sur les effets que ces projets industriels importants pourraient avoir sur les collectivités autochtones environnantes?

M. Tellier: Oui, monsieur le président. La formule ou l'approche utilisée varie habituellement d'un projet à l'autre.

Je vous signale un projet semblable quoiqu'un peu différent, le gazoduc de la Colombie-Britannique, le long de l'autoroute de l'Alaska. Il s'agissait de savoir comment ce gazoduc pouvait affecter les activités traditionnelles des autochtones et le genre de répercussions socio-économiques qu'il pouvait avoir. Nous avons déjà accordé à la UBCIC, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, une somme importante pour qu'elle puisse entreprendre sa propre recherche à ce sujet.

Si nous additionnons les sommes accordées l'an dernier et cette année, nous arrivons à un total de \$377,000 pour les deux années financières. C'est ce qu'a reçu la UBCIC pour les deux années financières afin d'entreprendre cette recherche. Nous travaillons donc de concert avec un groupe de bandes ou avec un conseil des tribus ou alors avec une association provinciale ou régionale et selon ceux d'entre nous qui sont les plus aptes à effectuer la recherche, nous prenons des arrangements en conséquence.

M. Manly: Très bien. Vous êtes-vous engagé, relativement aux sables bitumineux, à faire des études vous-même ou avez-vous financé des bandes pour qu'elles les fassent elles-mêmes?

M. Tellier: Puis-je demander à M. Nicholson de répondre?

M. Nicholson: Monsieur le président, monsieur Manly, en vertu du mécanisme d'autorisation et d'audience, pour l'exploitation des sables bitumineux lourds de l'Alberta par exemple, il est prévu que l'auteur du projet prépare les évaluations des répercussions écologiques; lors d'audiences subséquentes, les gens qui veulent intervenir et faire connaître leurs inquiétudes au sujet des répercussions écologiques et sociologiques ont l'occasion de le faire. Le Ministère a pour rôle d'aider les bandes indiennes à préparer leur intervention et également à organiser et à mettre au point la participation de services de protection et de gestion de l'environnement, tout d'abord pour évaluer les rapports préparés par les auteurs et ainsi faire connaître aux Indiens et au Ministère ce à quoi on peut s'attendre suite à l'exploitation des projets.

Dans le cas de Cold Lake, on s'est inquiété de la qualité de l'eau dans une réserve avoisinante. On s'est également préoccupé des émanations dans l'atmosphère qui pouvaient contaminer dans une certaine mesure la flore et la faune de la réserve.

Par conséquent, grâce à ce mécanisme d'intervention, les terres et les Indiens eux-mêmes sont jusqu'à un certain point protégés.

Par la suite, on exige qu'il y ait une planification communautaire en rapport avec le développement de l'infrastructure et peut-être même pour les projets d'expansion économique. Le Ministère en est responsable, ou alors il doit travailler en collaboration avec les Indiens pour mener à bien ces études.